



**PROCES VERBAL
DU BUREAU FEDERAL
DU 12 NOVEMBRE 2004 A PARIS**

Présents : MM. Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Jean-Claude BAQUE, Gilbert CHEVRIER, Jean DUNYACH, Jacques LAURANS, Christian DULLIN, Robert PINARD, Claude DOURTHE, Michel PALMIE, Guy PIERA, Jean-Claude SKRELA.

Excusés : Pierre CAMOU, Jo MASO, Daniel ARNAUD, Jean Pierre GUIGNARD, Jean-Louis BARTHES.

Assistent : Mme Magvenn POUPART, MM. Gaston LESBATS, Olivier KERAUDREN.

* * *
 * *
 *

Le Président LAPASSET ouvre la séance à 14 heures 30.

I – COMMUNICATIONS DU PRESIDENT :

• ***Décès d'Alfred ROQUES et de Pierre LANDON :***

Au nom du Bureau Fédéral, le Président rend hommage à la mémoire d'Alfred ROQUES ancien pilier international, titulaire pendant de longues saisons en équipe de France et figure légendaire du rugby français, qui vient de nous quitter. Un hommage est également rendu à Pierre LANDON, membre de la Commission d'Appel récemment décédé.

• ***COUPE DU MONDE 2007 :***

○ *Compte rendu de la réunion du 11 novembre 2004 à DUBLIN :*

Le Président informe les membres du Bureau Fédéral qu'une réunion s'est déroulée à DUBLIN le 11 novembre 2004 à l'occasion de laquelle le comité d'organisation a présenté devant l'I.R.B. et la R.W.C. :

- Le GIP,
- Programme des matches,
- Politique de billetterie,
- Présentation du budget.

Quatre directeurs de la RWC étaient présents. Bill BEAUMONT était absent pour raisons personnelles. Le Président LAPASSET se réjouit de la relation de confiance qui semble s'être instaurée entre le GIP, la F.F.R., l'I.R.B. et R.W.C. Ltd.

Concernant le GIP, la convention constitutive a d'ores et déjà été signée par le Ministre des Sports, le Président du Comité National Olympique et Sportif Français et le Président de la F.F.R. Elle doit en outre être contre-signée par le Ministre du Budget très prochainement et sera ensuite publiée au Journal Officiel de la République française.

La convention constitutive a été adoptée à l'unanimité par RWC Ltd. La constitution du GIP est donc définitivement actée.

Le dossier concernant les procédures internes (règlement intérieur et règlement financier) est en cours de discussions.

Concernant la programmation des rencontres, il n'y a pas eu d'objections fondamentales quant aux orientations présentées. Il est possible cependant que des aménagements aient lieu consécutivement aux discussions qui s'engageront avec les villes et avec les télévisions. Cependant, la RWC a d'ores et déjà validé la logique de présentation qui lui a été faite ainsi que les critères de choix qui lui ont été présentés.

Concernant la billetterie, les principes définis et les catégories retenues ont été acceptés. Certains correctifs pourront néanmoins être encore apportés ultérieurement pour certains cas particuliers, après validation du programme.

Concernant la présentation du budget, le Président LAPASSET tient à féliciter Vincent ROUX TRESCASES pour la présentation très précise qu'il a réalisée. Dans le cadre du respect d'un principe de prudence, le budget a été présenté à équilibre 0. Cependant, des solutions devraient être trouvées avec l'I.R.B. et R.W.C. Ltd afin de dégager un excédent de résultat qui bénéficiera à la F.F.R.

Jacques LAURANS confirme le climat de confiance dans lequel se déroulent désormais les discussions avec l'IRB et RWC Ltd. Il indique, que le budget présenté a été perçu par l'IRB et RWC Ltd comme étant très prudent.

○ *Déroulement des compétitions professionnelles nationales durant la Coupe du Monde 2007 :*

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral que d'ores et déjà, il a été accepté que des rencontres de PRO D2 pourront être organisées pendant la Coupe du Monde, sous réserve qu'elles ne fassent pas l'objet d'une retransmission télévisée. Des solutions pourraient être également trouvées pour les autres compétitions nationales.

○ *Marketing :*

Une première réunion a eu lieu entre les représentants de la F.F.R. et IMG en vue du premier rendez-vous avec la Société Générale. Il apparaît que des possibilités de valorisation seront laissées à la disposition de la F.F.R. dans le cadre des négociations qui auront lieu avec chaque partenaire.

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral que la société française SODEXHO a remporté l'appel d'offres concernant les hospitalités. Il indique en outre que les premiers résultats de l'appel d'offres concernant les retransmissions télévisuelles en France semblent très favorables.

○ *Conseil d'Administration du G.I.P. :*

Le premier Conseil d'Administration du GIP et son Assemblée Générale, devraient se tenir prochainement, sous réserve de la publication préalable de la convention constitutive du GIP.

Sur proposition du Président LAPASSET, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de proposer en qualité de membres du Conseil d'administration du G.I.P., représentant la F.F.R. :

- Bernard LAPASSET,
- Alain DOUCET,
- René HOURQUET,
- Jean Pierre RIVES.

En outre, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité que :

- Messieurs Serge Blanco et Serge KAMPF seront proposés en qualité de personnalités qualifiées,
- Le Président de la F.F.R. détiendra l'ensemble des droits de vote des représentants de la F.F.R.

Le Président insiste sur l'importance de la désignation du Trésorier Général et du Secrétaire Général au sein du Conseil d'Administration, afin d'assurer la continuité des actions entreprises dans le cadre de l'action fédérale.

L'Etat sera représenté par Jean – François LAMOUR et un représentant du Ministère de l'Intérieur. Le Ministère du Budget désignera quant à lui le contrôleur chargé du Contrôle budgétaire, ainsi que le commissaire du gouvernement.

○ *Organisation des villes participantes :*

Le Président de la F.F.R. informe le Bureau Fédéral de la constitution d'une structure visant à regrouper les différentes villes françaises dans lesquelles seront organisées les rencontres. Une démarche analogue avait été entreprise lors de la Coupe du Monde de Football.

II – QUESTIONS INTERNATIONALES :

Jacques LAURANS présente aux membres du Bureau Fédéral les éléments de synthèse d'une réflexion générale engagée au sein de l'IRB concernant la gouvernance de l'I.R.B., ainsi que la mise en place d'un plan stratégique et d'une saison internationale « globale ».

1 – Gouvernance de l'International Rugby Board :

Jacques LAURANS rappelle que l'I.R.B. est la Fédération Internationale du Rugby, Elle est reconnue par le Comité International Olympique.

Jacques LAURANS porte à la connaissance des membres du Bureau Fédéral, le contenu du projet de nouvelle gouvernance qui sera examiné lors de la prochaine réunion du Conseil de l'I.R.B. qui se déroulera du 16 au 18 novembre 2004 à DUBLIN.

Au vu de ce projet, les organes de l'I.R.B. seraient les suivants :

- **L'Assemblée Générale :** Elle constituerait la réunion des 106 pays membres ou associés au sein de l'I.R.B. Ces pays sont regroupés au sein des six associations régionales (Une par continent sauf l'Amérique qui dispose de deux associations régionales). L'Assemblée Générale se réunit une fois tous les deux ans. Elle n'a pas de pouvoir de décision.
- **Le Conseil de l'I.R.B. :** Il serait modifié par l'intégration de toutes les associations régionales. Au total, il y aurait 26 membres. Le Président et le Vice Président seraient des personnes indépendantes, sans droit de vote mais avec vote prépondérant en cas de désaccord des membres du Conseil. Les prérogatives du Conseil ne seraient pas modifiées.
- **Le Comité Exécutif :** Il ne constitue à ce jour qu'un organisme d'urgence. Dans le cadre de la réforme, il deviendrait un véritable organe constitué du Président, du Vice Président, de 4 membres élus par le Conseil et du Chief Exécutive. Le Mandat des membres serait de trois ans renouvelable une fois. Au vu des observations déjà formulées, il pourrait il y avoir deux représentants de fédérations en plus. Ses pouvoirs seraient fortement renforcés. Il deviendrait l'équivalent du Bureau.

Aux cotés de l'I.R.B., RWC Limited resterait dans sa configuration actuelle (5 présidents), avec les mêmes prérogatives.

Les différentes commissions de l'I.R.B. seraient remplacées par quatre grandes commissions dont les intitulés et les missions générales seraient les suivantes :

- **Rugby :** Questions ayant trait au jeu.
- **règlements :** Règlements, dopage, discipline, appel.
- **Haut Niveau :** Rencontres internationales et Rugby Professionnel,
- **Audit et Risques financiers :** Questions financières et gestion des fonds post Coupe du Monde.

Le poste de Trésorier de l'I.R.B. serait supprimé du fait de la création de cette dernière commission et des modifications des pouvoirs du Comité Exécutif.

A partir de janvier 2005, le nouveau Comité Exécutif sera mis en place avec un nouveau plan stratégique. Dès lors, un nouveau code de gouvernance sera mis en place afin que le système soit définitivement adopté lors de la réunion du Conseil d'Avril 2005.

Le Président souligne que suite notamment aux nombreuses démarches initiées au niveau international pour que les questions concernant le Rugby Professionnel soient traitées de manière adaptée, un département spécifique à ce secteur va être créé au sein de l'I.R.B.

Le Président souligne également que la réforme proposée permettra de disposer d'un véritable outil politique au niveau international.

Il indique enfin que suite à la restructuration de l'International Rugby Board, il conviendra que département des questions internationales au sein de la F.F.R. soit également renforcé afin d'être présent et réactif sur l'ensemble des dossiers.

2 - Plan Stratégique :

Jacques LAURANS présente les grandes lignes du plan stratégique de développement de l'I.R.B.

Le Président LAPASSET rappelle qu'il incombe à la F.F.R. de représenter de manière pleine et entière le Rugby Français au niveau international, tout en prenant en compte l'ensemble de ses composantes. Dans ce cadre, il indique qu'il a demandé à ce que le projet de plan stratégique de l'I.R.B. soit transmis pour information à la Ligue Nationale de Rugby et qu'il soit soumis pour adoption au Comité Directeur de la F.F.R. afin de l'intégrer dans la politique générale de la F.F.R.

3 - La « Saison Globale » :

Jacques LAURANS présente la proposition d'organisation de la saison internationale réalisée par le Cabinet DELOITTE. Il indique que ce rapport et les propositions qu'il contient ont déjà fait l'objet d'observations de la part notamment du Comité des Six Nations.

4 - Représentation de la F.F.R au sein de la FIRA- A.E.R. :

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de désigner en qualité de représentant de la F.F.R. auprès de la FIRA – A.E.R, messieurs :

- Bernard LAPASSET,
- Jean Claude BAQUE,
- Jean-Louis BARTHES.
- Pierre CAMOU,
- René HOURQUET,

Le Bureau Fédéral décide en outre que le Président LAPASSET sera détenteur de l'ensemble des voix de la F.F.R. lors de l'Assemblée Générale électorale qui aura lieu le 3 décembre 2004 à PARIS.

5 - Présidence de la FIRA- A.E.R. :

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de désigner Monsieur JC BAQUE en qualité de candidat au poste de Président de la FIRA-A.E.R.

III – QUESTIONS ADMINISTRATIVES :

1 - Requalification :

Après avis favorable de la Commission Centrale des Arbitres, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité la requalification du joueur DEBAES Christophe de l'US MORLAAS, à compter de ce jour.

2 - Évolution des effectifs :

Alain DOUCET informe le Bureau Fédéral que l'état des effectifs au 30 octobre 2004 fait apparaître une évolution de + 6.82 % par rapport au 31 octobre 2003.

3 - Élections territoriales :

Alain DOUCET fait part aux membres du Bureau Fédéral des différents résultats des élections organisées jusqu'à ce jour dans les Comités Territoriaux.

Alain DOUCET informe par ailleurs les membres du Bureau Fédéral que lors de l'Assemblée Générale Élective organisée en Bretagne et suite à la non réélection du Président sortant comme membre du Comité Directeur de la F.F.R., 19 des 35 membres élus ont immédiatement démissionné. Ce Comité se trouve donc à ce jour avec un Comité Directeur incomplet et sans Président.

Afin de pallier cette situation exceptionnelle et afin de permettre au Comité de Bretagne de poursuivre ses missions, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de désigner Monsieur Pierre Yves LAVAL en qualité d'administrateur provisoire du Comité de Bretagne et de donner mandat au Secrétaire Général de la F.F.R. pour organiser une nouvelle Assemblée Générale dans les meilleurs délais afin de régulariser la situation.

4 - Élection des représentants de la LNR au Comité Directeur de la F.F.R. :

La LNR a informé la F.F.R. qu'en raison du renouvellement du Comité Directeur de la LNR en début d'année 2005, elle ne présentera pas de candidat lors de l'élection de la F.F.R. organisée le 18 décembre prochain. Elle proposera ses candidats après l'élection de son Comité Directeur. Ces propositions seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale de la F.F.R. qui se déroulera à l'occasion du Congrès de la F.F.R. de juin 2005.

5 – Discipline :

Alain DOUCET informe le Bureau Fédéral que de nombreux incidents disciplinaires graves se sont déroulés au sein du Comité de Côte d'Azur et qu'en particulier, une procédure est actuellement en cours à l'encontre de licenciés du RC VALETTOIS . Le Bureau Fédéral sera informé des suites qui seront données par la Commission de Discipline laquelle est invitée par ce dernier à appliquer les règlements avec rigueur.

4 - Représentation fédérale :

Sont désignés pour représenter la F.F.R. à l'occasion des prochaines manifestations :

Lundi 15 novembre 2004 « Oscars Adidas Midi Olympique » :

MM. Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Guy PIERA et Jean Claude SKRELA.

Mardi 16 novembre 2004 Rencontre BARBARIANS c/ AUSTRALIE A :

MM. René HOURQUET, Alain DOUCET, Michel PALMIE, Jean Claude SKRELA, Pierre CAMOU, Jean Louis BOUJON, Patrice DOCTRINAL et François ALGUACIL.

5 - Présidence du Secteur OUEST :

Alain DOUCET informe le Bureau Fédéral de la désignation de Monsieur DOCTRINAL en qualité de Responsable du Secteur Ouest, en remplacement de Monsieur Christian SOMMERIA, non réélu à la présidence du Comité du Pays de la Loire de Rugby.

6 - Gestion du Personnel :

Alain DOUCET informe le Bureau Fédéral que jusqu'à ce jour, il est d'usage à la F.F.R. que les salariés en congé maladie bénéficient d'un maintien de salaire sans condition ni limitation de durée. Cette situation n'étant pas conforme au Code du Travail, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité, le principe de la révocation de cet usage, qui interviendra dans le respect de la législation en vigueur et notamment après information du Comité d'Entreprise de la F.F.R.

7 - Tournoi organisé par la Ligue de la Réunion :

Le Bureau Fédéral désigne Monsieur Pierre CAMOU pour assister au tournoi organisé par la Ligue de la Réunion au mois de décembre 2004.

8 - Amicale des internationaux :

Alain DOUCET informe le Bureau Fédéral de la réunion des deux associations représentant les anciens internationaux. G. MARTINEZ est donc désormais président de l'amicale des internationaux.

IV - AFFAIRES FINANCIERES :

1 - Billetterie des rencontres de la tournée d'automne :

René HOURQUET présente au Bureau Fédéral un état de la diffusion de la billetterie pour les rencontres de la tournée d'automne 2004 :

FRANCE/AUSTRALIE : 72 000 Billets distribués dont 64 000 payants. Résultat supérieur aux prévisions.

FRANCE/ARGENTINE : A ce jour, près de 56000 billets ont été vendus. Cela constitue un très bon résultat pour une rencontre de ce niveau organisée en province.

FRANCE/NOUVELLE ZELANDE : 72 000 billets payants environ.

René HOURQUET indique que les chiffres réalisés constituent un excellent résultat pour des rencontres d'une tournée d'Automne.

2 - Billets commandés par les Comités Territoriaux :

René HOURQUET déplore que des Comités aient retourné massivement et parfois très tardivement, des places alors que le nombre de places qui leur a été envoyé correspondait exactement aux commandes faites par chacun d'entre eux. Certains comités ont retourné plus de 70% des billets qu'ils avaient commandés. Une telle situation engendre des difficultés pour la F.F.R. qui doit dans un laps de temps très court, assurer la revente de ces billets.

Au vu de cette situation, le Bureau Fédéral demande à René HOURQUET de formuler des propositions concernant des mesures qui pourraient être prises à l'encontre des Comités qui retourneraient tardivement ou massivement des billets commandés à la F.F.R.

3 - Tarification des rencontres des Six Nations :

Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité la tarification de billetterie proposée par la trésorerie fédérale.

Le Président informe le Bureau Fédéral que suite à la décision prise par le Comité Directeur de la F.F.R. de ne pas mettre en vente les places de virage pour la rencontre France/Australie, des articles de presse sont parus afin de présenter la situation dans laquelle se trouve la F.F.R. vis à vis du Stade

de France. Par ailleurs, il informe le Bureau Fédéral qu'un dossier est en cours de réalisation par la Trésorerie Fédérale, lequel démontre que sur l'ensemble des recettes générées par l'organisation, par la F.F.R. d'une rencontre au Stade de France une large majorité ne revient pas à la F.F.R. mais au Consortium Stade de France.

4 - Billetterie Coupe du Monde :

Le Président LAPASSET demande à ce qu'une réflexion soit engagée pour envisager une tarification au niveau de ce qui est pratiqué en Angleterre.

5- Obsèques d'Alfred ROQUES :

Considérant la situation de l'entourage d'Alfred ROQUES, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité et à titre exceptionnel, de prendre en charge les frais des obsèques pour un montant d'environ 3800 Euros.

6 – Équipe de France Féminine :

Lors de la rencontre ayant opposé l'Équipe de France Féminine à celle du Pays de Galles, les joueuses françaises ont été victimes d'un vol de leurs effets personnels dans le vestiaire. Sur proposition du Trésorier Général, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité que les dommages non remboursés aux joueuses de l'équipe de France seront pris en charge par la F.F.R.

7 - Matériel informatique des cadres techniques :

Le Bureau Fédéral donne son accord à l'unanimité pour la signature d'un contrat de location d'un montant de 3780 Euros par mois durant trois ans ayant pour objet de mettre à disposition du matériel informatique au bénéfice des cadres techniques et du corps arbitral.

Ce contrat prendra en charge une réparation annuelle. L'attention des cadres techniques utilisateurs de ces matériels sera attirée quant à leur obligation de prendre soin du matériel qui leur est confié par la F.F.R.

8 – Subventions diverses :

a) AGENCE XV :

Le Bureau Fédéral a décidé, en sa séance du 3 septembre 2004, d'accorder à l'AGENCE XV une subvention annuelle d'un montant de 38 000 Euros. A la demande de l'Agence XV, le Bureau Fédéral décide que la subvention accordée au titre de la saison 2003/2004 sera versée à PROVALE dans le cadre de la prise en charge par le Syndicat des joueurs, des frais et sommes diverses liées à la constitution de l'AGENCE XV.

b) Amicale des internationaux :

Le Bureau Fédéral décide d'accorder à l'AMICALE DES INTERNATIONAUX une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 Euros.

c) Comité des Alpes :

Le Bureau Fédéral décide d'accorder au Comité des Alpes une subvention d'un montant de 6 000 Euros au titre de l'organisation par ce Comité, de la rencontre ayant opposé France A à Italie A au cours de la saison 2003/2004.

d) Comité du Limousin

René HOURQUET informe le Bureau Fédéral que la subvention de 11280 Euros accordée précédemment au Comité du Limousin pour l'aide à l'encadrement du Pôle Espoir d'USSEL est supprimée.

9 – Billetterie BARBARIANS – AUSTRALIE A :

Au 2 novembre 442 billets ont été vendus pour cette rencontre. La billetterie a été confiée au Stade Français. Le Bureau Fédéral donne son accord pour que les places de virage soient remises gratuitement aux écoles et que les autres places soient vendues aux abonnés du Stade Français à un tarif préférentiel.

10 - US COLOMIERS :

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral qu'il est convoqué en qualité de Président de la F.F.R. dans le cadre d'une procédure engagée à l'encontre des anciens dirigeants de la société sportive de l'US COLOMIERS.

V - MARKETING :

1 - STADE DE FRANCE :

G. PIERA informe le Bureau Fédéral d'une nouvelle difficulté rencontrée dans les relations de la F.F.R. avec le Consortium Stade de France.

Depuis le 10 septembre 2004, le Stade de France a mis en vente l'espace central de la pelouse du Stade de France. Ce n'est que le 15 octobre à 17 heures, qu'il a proposé à la F.F.R. de lui acheter cette surface sous réserve de donner son accord au plus tard le lundi matin suivant.

Afin d'assurer le contrôle de la publicité présente sur cet espace, la F.F.R. a donc été contrainte d'acquiescer celui-ci et finalement, de le revendre à E.D.F.

Cette nouvelle difficulté a été portée à la connaissance du Ministre des Sports.

2 - UMTS :

Guy PIERA informe le Bureau Fédéral que le contrat relatif à la cession des droits UMTS va être conclu avec ORANGE et sera adossé au contrat général jusqu'en 2008.

3 - NEPTUNE :

Le Bureau Fédéral donne son accord pour la conclusion d'un contrat de partenariat avec cette société jusqu'à la fin de l'année 2007.

4 - LANSON :

Le Bureau Fédéral donne son accord pour la conclusion d'un contrat avec la Société LANSON.

5 - JURISPRUDENCE DE LA COUR DE CASSATION :

G. PIERA informe le bureau fédéral d'un arrêt rendu par la Cour de Cassation et par laquelle elle rappelle le principe fixé à l'article 18-1 de la loi du 16 juillet 1984 selon lequel l'organisateur d'un événement sportif est propriétaire de l'ensemble des droits d'exploitation de cette manifestation. Une étude sera menée afin de déterminer les incidences de cet arrêt dans la gestion des droits d'exploitation des manifestations organisées par la F.F.R.

VI - QUESTIONS DIVERSES :

1 - Centre National de Rugby :

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral qu'un accident est survenu sur le terrain couvert du Centre National de Rugby.

Un joueur s'est blessé alors qu'il pratiquait le rugby dans le cadre d'une opération organisée par la Société ORANGE.

Grâce à l'intervention immédiate et efficace du médecin de l'Équipe de France et de l'infirmière du C.N.R., présents sur les lieux au moment de l'accident, les conséquences de cet accident ont pu être limitées. Le SAMU est intervenu dans les dix minutes qui ont suivi et a procédé à l'évacuation du blessé en hélicoptère. Le blessé est actuellement en cours de récupération.

Suite à cet accident, le Bureau Fédéral demande un rapport circonstancié au Président du Conseil de Surveillance concernant :

- La permanence médicale,
- La permanence des activités qui se déroulent au CNR
- Responsabilité médicale,
- Conditions d'intervention des cadres techniques

Jean Claude SKRELA sera également appelé à faire part de ses observations dans le cadre de ce rapport.

René HOURQUET indique qu'il conviendra d'être particulièrement vigilant concernant les prestations offertes dans le cadre des conventions conclues par la F.F.R. ainsi que les conditions dans lesquelles interviendrait le contrat d'assurance de la F.F.R. dans l'hypothèse d'un accident sur le site.

2 - Commission Mixte FFR/LNR :

Le Bureau Fédéral examine les points prévus à l'ordre du jour de la Commission Mixte qui sera organisée le 13 novembre à 9 heures à la LNR. Concernant la délivrance d'un numéro d'affiliation « bis », les membres du Bureau Fédéral considèrent à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu en l'état des textes à ce jour, de donner suite à cette demande.

3 – Coupe de la Fédération :

Dans le cadre de la Coupe de la Fédération, seront opposées les sélections suivantes :

- Ile de France/Midi Pyrénées,
- Côte Basque/Languedoc,

4 – Équipe de France Amateur :

Jean Claude BAQUE remet au Bureau Fédéral le programme de l'Equipe de France Amateur pour la saison 2004/2005.

5 – Jeux Mondiaux :

Jean Claude BAQUE informe le Bureau Fédéral qu'une réunion importante concernant les jeux mondiaux aura lieu au CNOSF le 25 novembre 2004.

6 - Agents Sportifs :

G. CHEVRIER indique que la Commission des agents a pris connaissance d'informations, notamment constituées d'articles de presse, qui sembleraient témoigner d'agissements contraires aux dispositions de la loi.

Le président souhaite que systématiquement, lorsque des faits non conformes à la législation sont portés à la connaissance de la Commission, cette dernière constitue un dossier qui sera présenté au bureau afin que celui-ci puisse décider des suites utiles à apporter.

7 – Procès Verbaux de la L.N.R. :

Concernant les procès verbaux de la LNR, le Bureau Fédéral demande à cette dernière d'intégrer systématiquement les observations et réponses éventuellement formulées par la F.F.R. dans le cadre de l'examen de ces procès verbaux par le Comité Directeur de la F.F.R. Un courrier en ce sens sera adressé à la Ligue Nationale de Rugby.

* * *
* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clos la séance à 18 heures.